

M. MACDONNELL: Est-ce qu'un économiste sain d'esprit demanderait vraiment ce document? Est-ce qu'il n'écrirait pas au Bureau fédéral de la statistique ou à quelque autre source pour obtenir des renseignements?

M. TAYLOR: Je pense ne pas me tromper en disant qu'un exemplaire de ce document est déposé dans toutes les bibliothèques des grandes universités du Canada.

Le PRÉSIDENT: L'imprimeur de la Reine annonce le document au prix de \$15 pour les deux volumes.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Pourrais-je poser une question au sujet de l'abrégement des comptes publics? Le document balance les prévisions budgétaires et les crédits?

M. TAYLOR: Oui.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Comment pouvez-vous éviter de publier des comptes publics très complets destinés à vos dossiers et à vos archives, et préparés pour que vous sachiez de façon assez détaillée ce qui a été fait? Vous avez les prévisions budgétaires de l'an dernier pour vos dossiers et vos archives. N'aurez-vous pas besoin de la majeure partie de ces renseignements, de toute façon? Est-ce que les uns et les autres ne se balancent pas?

M. TAYLOR: Oui, et, naturellement, la principale dépense, en termes généraux, est attribuable à la compilation. L'impression même coûte environ \$65,000.

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): Si vous devez faire imprimer un volume, autant en faire imprimer mille.

M. TAYLOR: Oui. Comme vous le savez tous, les principaux frais de publication précèdent la première impression; une fois qu'on imprime 25 exemplaires, on peut en imprimer 500 ou 800 en n'ajoutant guère aux frais.

M. PRATT: Monsieur le président, je pense que ce serait une bonne idée d'envoyer un exemplaire de ces volumes individuellement et personnellement à chacun des commettants.

Le PRÉSIDENT: C'est M. Henderson qui a ensuite la parole. Avez-vous des commentaires à faire, monsieur Henderson?

M. HENDERSON: Monsieur le président, je n'ai vraiment pas de commentaires à faire. L'attitude que j'ai adoptée à ce sujet, je l'ai indiquée au Comité l'an dernier et elle se trouve définie dans le rapport que j'ai adressé cette année à la Chambre des communes. J'expliquerai, avec tout le respect que je dois aux témoins de ce matin, que j'ai sans doute des préventions et que je ne suis probablement pas impartial, mais je me rends compte pleinement du problème auquel doivent faire face, j'en suis certain, les hauts fonctionnaires du ministère des Finances, et j'exprimerai l'espoir que l'unanimité du Comité à ce sujet se reflétera de nouveau dans le rapport qu'il préparera à la suite des séances qu'il aura tenues cette année.

Il y a deux points qui intéresseront peut-être les membres du Comité; je voudrais en parler pendant que nous en sommes à cette question. L'année dernière, j'ai eu l'occasion de parcourir les comptes publics provenant d'autres pays du Commonwealth britannique et je n'ai trouvé aucun pays qui prépare des comptes de l'ampleur de ceux du Canada. De fait, les comptes publics du Royaume-Uni sont environ deux fois la grosseur de mon propre rapport, que voici, et on peut en dire autant des comptes de l'Australie. Ils sont même plus minces. Je suis certain que le champ est très utile à explorer, alors que le ministère tâche d'épargner de l'argent, si on considère qu'il est inutile de publier un rapport que les gens ne liront pas.

J'ai reçu de l'Association des manufacturiers du Canada, à ce sujet même, une lettre assez intéressante. Elle concernait une remarque que j'ai